

## Conseil Municipal - Informations diverses

**M. LE MAIRE :** Vous trouverez, sur vos bureaux, beaucoup de saines lectures que nous nous sommes permis de déposer : les 25 villes au banc d'essai du Nouvel Observateur, cela peut toujours servir à certains d'entre vous, l'Impact médecin, hebdomadaire du 18 mars sur la ville et toutes ses activités, un recto-verso que je découvre, qui doit être les propos du groupe Socialiste, une lettre ouverte au Maire de Besançon de la part des Verts que je découvre également, une Feuille Verte, elle est bien verte aussi. Avec tout cela, vous aurez de quoi vous occuper ! C'est bien de renseigner au maximum les élus municipaux et je remercie tous les auteurs de ces différentes feuilles et de ces différents propos. Il est toujours intéressant, quand il s'agit d'un banc d'essai, d'un concours quel qu'il soit, organisé par des gens que nous ne connaissons que de très loin, que la Ville de Besançon soit classée dans de bonnes conditions. Si nous avons été 24<sup>ème</sup> sur 25, je suis persuadé qu'on en aurait parlé davantage ! Mais nous ne faisons pas d'autosatisfaction, nous constatons simplement que, d'après le Nouvel Observateur, la Ville de Besançon ne se porte pas trop mal.

Je voudrais également vous rappeler que des élections européennes se dérouleront le 12 juin et que pour celles-ci, vous le savez, les ressortissants des pays de la communauté qui résident à Besançon peuvent voter. Ils ont jusqu'au 15 avril pour se faire connaître à la Mairie. Je crois savoir qu'on ne s'y précipite pas mais on l'a rappelé encore aujourd'hui dans la presse.

Pour le 12 juin donc, je vous indique que les bureaux de vote seront ouverts, comme d'habitude aux élections européennes, de 8 heures du matin à 22 heures. Il faudra vous mobiliser pour assurer les présidences de bureaux, plus que vous ne l'avez fait pour les cantonales, je vous le signale. Vous êtes élus pour gérer cette ville mais vous êtes élus aussi pour représenter les pouvoirs municipaux au moment de l'organisation d'élections, quelles qu'elles soient. Aussi je vais vous faire passer un document sur lequel vous indiquerez si vous êtes disponible le 12 juin pour assurer la présidence de bureau de vote qui seront au nombre de 57. Comme vous n'êtes que 55, on complétera.

**M. PINARD :** Je voudrais intervenir à propos des dispositions qui nous obligent à ouvrir les bureaux jusqu'à 22 heures. Je suis profondément pro-européen pour mille et une raisons et je conserve précieusement le manuscrit des notes que Jean MINJOZ avait prises au congrès fondateur de La Haye en 1948, mais je trouve que c'est caricaturer l'Europe que d'obliger par une directive d'en haut, à tenir des bureaux jusqu'à 22 heures. Il y a un principe de subsidiarité et franchement, je me pose la question de savoir si je présiderai un bureau car je ne tiens pas à ce que, sur des dispositions comme celle-là, quantité de maires de petites communes notamment, considèrent à bon droit qu'on leur impose des choses qui n'ont aucun sens. Les bureaux devraient fermer à la même heure que les autres fois !

**M. LE MAIRE :** Bien sûr, mais nous ne sommes pas, à notre niveau, capables de réformer...

**M. PINARD :** A ce compte-là, on démolit l'Europe ! C'est le type même de la décision technocratique incompréhensible pour quantité de gens. Allez voir si à Chamesey ils vont tenir les urnes jusqu'à 22 heures !

**M. LE MAIRE :** Pourquoi choisir Chamesey ? C'est un beau village.

**M. PINARD :** Je connais un pays que je ne citerai pas où ils étaient tous en état d'ébriété à l'heure du dépouillement car il fallait bien qu'ils mangent et boivent. Ils n'ont pas pu remplir le procès-verbal !

**M. LE MAIRE :** Réflexion toute personnelle.

Dont acte.